

Direction des voies navigables

Service valorisation touristique et développement durable

Personne chargée du dossier : Virginie DELAHAYE

Fonction : Gestionnaire du domaine public fluvial

Tél. : 02 99 84 47 70

Courriel : vn-usagers@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances

N° : AC 2021-04-28

Rennes, le 28/04/2021

Objet : Fermeture chemin de halage

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 13 septembre 2019 portant délégation de signature à la cheffe du service valorisation touristique et développement durable ;

Considérant que l'enlèvement de gravats, bief de St Germain, doit être réalisé du 27 au 30 avril 2021 ;

Considérant que cet enlèvement est de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers du chemin de halage ;

Arrête :

Article 1 - Prescriptions

L'accès à la voie verte, rive gauche du pont de la RD N°10 au pont de l'écluse de St Médard sur ille est interdit à tous les usagers.

Du 27 au 30 avril 2021

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place par l'entreprise SCHMITT TP ainsi qu'une déviation sur la rive opposée.

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

Article 2- Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise aux communes de St Germain sur Ille et St Médard sur Ille.

Article 3 - Exécution

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La Cheffe du service valorisation touristique et développement durable

Véronique VÉRON